

juge d'instruction et présomption d'innocence

Par **biflindi**, le **26/03/2006** à **17:15**

bonjour!!

j'aurais souhaité avoir quelques renseignements concernant les moyens du juge d'instruction garantissant le respect de la présomption d'innocence ?

merci

@++

Par **aspasie**, le **17/04/2006** à **20:08**

la présomption d'innocence suppose que l'individu concerné est considéré innocent jusqu'au jugement. ce principe induit que la personne suspectée est detentricice de droits et que les preuves doivent être rapportées par les autorités judiciaires. ce principe a donc une influence sur la nature de la procédure pénale: c-a-d accusatoire ou inquisitoire. en france elle est, si je ne me trompe pas, accusatoire. néanmoins aujourd'hui elle est à la frontière de l'une et l'autre.